



Procès-verbal de la Commission du personnel de l'UNIL (CoPers)

Séance n°63 du jeudi 9 octobre 2014, 11h00, salle 2238, Géopolis.

Présent(e)s

Mmes Nadine Richon
 Nathalie Dongois
 Nathalie Chiva
 Gabriela Cordone
 Isabelle Moinet

M. Antoine Chollet

Laura Barea (prise du PV)

Excusé(e)s

Mmes Romaine Morard
 Christine Mohr
 Christina Györkös

M. Daniel Oyon

Ordre du jour

- 1) **PRESENTATION DES RESULTATS DU QUESTIONNAIRE COPERS-CSE PAR NADINE, ROMAINE ET GABRIELA..... 2**
- 2) **PREPARATION DE LA RENCONTRE DU 10 NOVEMBRE AVEC LA DIRECTION..... 2**
- 3) **POINT SUR NOTRE LETTRE CONCERNANT LES PARKINGS, ENVOYÉE AU VICE-DOYEN « DURABILITÉ ET CAMPUS »..... 3**
- 4) **DIVERS..... 4**

Accueil

La présidente souhaite la bienvenue à tout le monde, et accueille M. Antoine Chollet, nouveau membre et représentant le corps intermédiaire.

1) Présentation des résultats du questionnaire CoPers-CSE par Nadine, Romaine et Gabriela

Mme Antille va analyser les résultats avant de communiquer toutes les remarques, car il arrive qu'une même personne laisse plusieurs commentaires, et que certaines n'en laissent aucun. Donc ce document ne représente pas encore la version officielle.

En quelques chiffres, il y a eu 1707 répondant(e)s, ce qui correspond à 40% des collaborateurs contactés. C'est un bon chiffre. Il y aurait peut-être eu plus de réponses si le questionnaire en anglais avait été distribué en même temps, il serait donc utile de le faire pour un prochain questionnaire.

En résumé, le questionnaire a été très utile pour mettre en lumière certains problèmes. Les points suivants sont décidés :

→ Discuter avec Eva Green pour l'ensemble du rapport. A envisager car elle préside la Commission de la relève.

La Direction sera informée des résultats en priorité, mais, après la réunion, un plan de communication général sera fait afin de remercier le public (mail « tous-personnel » ; possibilité d'une réunion afin d'informer les collaborateurs) et poster bien entendu les résultats sur le site internet de la CoPers.

Le mail contiendra :

- Les remerciements aux participants
- Un mini-résumé avec renvoi aux résultats sur notre site web
- Les perspectives - ce qu'il faudrait approfondir dans le futur - telles qu'elles seront ressorties de l'enquête et de nos discussions avec la Direction
- La mention d'une disponibilité de la CoPers pour une présentation sur demande dans votre faculté / Service des résultats de l'enquête.

2) Préparation de la rencontre du 10 novembre avec la Direction.

a. Premièrement, il faut insister sur les problématiques qui ressortent du questionnaire (points supra).

Les données que nous avons vues aujourd'hui sont des chiffres bruts, la CoPers devra ensuite analyser consciencieusement les résultats.

b. Ensuite, une communication à propos de la directive 5.4 serait utile: elle est entrée en vigueur le 1^{er} septembre, dans l'anonymat le plus total. Elle

concerne le contrôle de l'affichage à l'Université. Cette directive respecte-t-elle les lois vaudoises ? Il n'est pas possible de sortir une directive et juste la poster sur le site, sans indiquer son existence officiellement... La CoPers avait de plus déjà demandé à la Direction de l'informer de toute nouvelle directive qui concerneraient le personnel UNIL, pour quelle puisse relayer l'information. Mais il lui est impossible de le faire si elle n'est pas au courant... Elle rappelle ici qu'elle n'est pas une commission consultative mais qu'elle a un droit à l'information. Et ce genre de directive touchant le personnel la concerne donc directement en terme de transmission de l'information.

c. Un mail a été envoyé à la CoPers concernant le cahier des charges d'un premier assistant, posant la question suivante : combien d'heures *d'enseignement* par semaine peut-on demander à un premier assistant ? Ou plus précisément, existe-t-il des règles écrites ou non-écrites concernant ce nombre d'heures ?

Le règlement du 13 juin 2007, sur les assistants à l'UNIL, n'indique à priori aucune information précise à ce sujet : la personne indique avoir appris de leur service RH que la réponse est de deux heures par semaine, car il est clair que les 50% du poste sont réservés pour la recherche personnelle...

La CoPers répond que le nombre d'heures est défini par les facultés, il faudrait donc renvoyer cette personne vers l'ACIL (l'Association du Corps Intermédiaire en Lettres). Ce n'est pas deux heures fixes pour tous, mais de toute façon cela doit être discuté dans le cahier des charges, et peut même être variable au sein des facultés.

3) Point sur notre lettre concernant les parkings, envoyée au Vice-Doyen « durabilité et campus »

La CoPers a reçu une réponse à sa lettre, du Vice-Recteur M. Frund. Celui-ci répond aux questions relatives aux parkings et à leur tarification :

L'Unil subventionnait les usagers venant à l'université en voiture, même s'ils ne représentaient qu'une minorité (les 4/5 de la communauté UNIL y allant autrement, en comptant les étudiants).

Les résultats de l'enquête RFID seront annoncés cet automne, les tarifs bas de stationnement étant annoncés comme un des rares privilèges accordé aux collaborateurs, mais il indique dans la lettre que cela constituait une inégalité de traitement envers les autres usagers qui se rendaient à l'Université par d'autres moyens. La Direction indique que le fait de posséder une place de parking sur son lieu de travail est déjà un privilège en soi, et que d'autres privilèges sont en plus disponibles : le centre de langue, le centre sportif et les cafétérias... Mais ces privilèges restent payant et doivent être pris sur le temps libre !

La Direction souligne que geler les tarifs sur 10 ans est impossible, mais qu'aucune grosse augmentation ne sera faite dans l'intervalle. Les gros frais demandés le sont pour les barrières ainsi que pour anticiper les réparations futures...

Elle précise également que les recettes proviendront de la vente de macarons et d'horodateurs, alors que les dépenses concerneront les sécuritas, la gestion administrative pour la vente de macarons, les contrats et entretien des horodateurs, la mise aux normes des infrastructures sur 10 ans, ainsi que l'entretien des marquages, de la voirie et enfin, des frais généraux.

La CoPers fait remarquer qu'il n'y a pas eu de grosses détériorations depuis la création du parking... Le parking de l'internef doit bien avoir 30-40 ans et n'a pas l'air si délabré.

La Direction indique par contre que divers projets ont été entrepris, pour améliorer la qualité de vie sur le campus : amélioration des infrastructures vélos, de la desserte en transports publics (prolongation ligne 25 et doublement de toutes les rames du M1 d'ici la fin de l'année), ainsi qu'un éventuel remaniement des horaires de cours pour pondérer l'affluence aux heures de pointe.

Concernant les bons de transport, elle indique que cela représenterait un coût non négligeable, et que l'EPFL a une subvention de la Confédération pour payer le demi-tarif de ses employés, ce que l'UNIL n'a pas.

Il sous-entend que l'augmentation n'est pas assez importante pour justifier les bons de transport, une piste de réflexion est envisagée pour taxer les usagers extérieurs qui viennent le soir et le week-end.

De l'avis général du comité CoPro mobilité, il serait préférable de faire l'augmentation en deux temps, pour habituer progressivement les gens.

La direction est d'accord pour une séance d'information mais demande d'abord à la CoPers l'utilité et la pertinence d'une telle démarche...

4) DIVERS

Trois points sont discutés :

a. La CoPers répond à une personne qui s'inquiète de l'avancement de son dossier relatif à une promotion.

b. La CoPers s'intéresse à certains problèmes évoqués au sein d'un service de l'UNIL.

c. Il est discuté de la possibilité de donner sur le site de la CoPers un éclairage sur le plan stratégique (vu que bon nombre de collaborateurs ne le connaissent pas, selon l'enquête).

La séance est levée à 13h00, la prochaine séance est fixée au 6 novembre 2014.